

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Le dix-neuf mai deux-mille-vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. GAUTHIER Christian, Maire.

Nombre de membres en exercice : 18

Date de la convocation : 12 mai 2022

Étaient Présents : MM. GAUTHIER Christian, PEROYS Bernard, Mme PERRODEAU Nadine, M. OLLIO Laurent, Mmes CHIFFOLEAU Martine, POTIRON Anne, MM. DE NONANCOURT Xavier, COUGNAUD Raphaël, Mme BROQUET Nathalie, MM. ECOMARD Bertrand, PLUTA Sébastien, Mme RELANDEAU Aurélie, MM. DENIAUD Sébastien, TUREK Grzegorz, Mme AUBRY Viviane

Étaient Excusés : Mmes BERNARD Charline (donne pouvoir à Mme CHIFFOLEAU Martine), MUSSEAU Sonia (donne pouvoir à M. COUGNAUD Raphaël)

Étaient Absents : M. MERCUL Alain

Secrétaire de séance : M. PLUTA Sébastien

Approbation du compte rendu de la réunion du 14 avril 2022.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR 2023

M. le Maire rappelle qu'il convient de procéder publiquement à un tirage au sort, tirage qui porte sur la liste générale des électeurs de la commune. Le nombre de noms à tirer est de six. Pour la constitution de la liste préparatoire, ne doivent pas être retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit, soit au cours de l'année 2023.

Le conseil municipal procède par conséquent au tirage au sort des noms qui suivent :

- Mme CHEGUILLAUME née WIMMER Laetitia
- Mme COLLIN née MICHAUD Marie
- Mme GIBOULEAU Clotilde
- M. AUDOIRE Joël
- Mme BLANCONNIER Valérie
- M. VALET Maurice

VENTE D'UN CHEMIN RURAL A MAUREGARD

Suite à la demande de M. et Mme SEGUINEAU, riverains, et après enquête publique favorable, le conseil doit délibérer pour leur vendre :

- la parcelle cadastrée section ZK n° 80 – désignation provisoire « a » - d'une surface de 1 a 26 ca

Pour mémoire le prix de vente a été fixé à 1 € /m²

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal décide de vendre les parcelles aux acquéreurs et charge Maître Bertin (Machecoul-Saint-Même) de procéder à la rédaction des actes.

(16 voix pour, 1 voix contre)

VENTE D'UN CHEMIN RURAL A LA BROSSE

Suite à la demande de M. et Mme GUERIN, riverains, et après enquête publique favorable, le conseil doit délibérer pour leur vendre :

- la parcelle cadastrée section YN n°107 d'une surface de 6 a 11 ca
- la parcelle cadastrée section YN n° 208 – désignation provisoire « a » - d'une surface de 5 a 57 ca

Pour mémoire le prix de vente a été fixé à 1 € /m²

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal décide de vendre les parcelles aux acquéreurs et Maître Bertin procédera à la rédaction des actes.

(15 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention)

ADHESION AU NOUVEAU GROUPEMENT D'ACHAT ELECTRICITE ET GAZ NATUREL DU SYDELA

Le SYDELA coordonne l'achat groupé de gaz naturel et d'électricité pour le compte des acheteurs publics ou exerçant des missions de service public du département de Loire-Atlantique.

Le SYDELA a constitué 2 groupements d'achats :

- pour le gaz naturel
- pour l'électricité

Il apporte ainsi son expertise dans la préparation, l'élaboration et l'exécution du marché.

Les groupements d'achats à l'échelle du SYDELA ont permis de réaliser une mise en concurrence sur un territoire élargi, de garantir aux prestataires des volumes conséquents et d'obtenir des tarifs compétitifs.

Le conseil approuve la dissolution du groupement d'achat auquel la commune adhère pour l'achat de l'électricité et qui courait jusqu'en 2023 et celle du groupement d'achat du gaz.

La commune adhèrera à un nouveau groupement de commande formé par le SYDELA pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fournitures d'énergies.

Dans les années à venir, nous allons devoir gérer des hausses extrêmement importantes sur le gaz et l'électricité.

DECISION MODIFICATIVE A CARACTERE BUDGETAIRE

2000 € ont été versés à la protection civile au bénéfice de l'Ukraine sur le compte 6748 (autres subventions exceptionnelles). Suite à la demande du Trésor Public pour régularisation de l'opération, il est procédé à un virement de crédit du compte 6574 (subventions de fonctionnement aux associations) vers le compte 6748.

CONTENTIEUX POUR CADUCITE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire expose au conseil qu'une procédure a été engagée à l'encontre de la commune de Paulx par Monsieur BLANCHARD Mickaël devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Le requérant demande « d'annuler la décision administrative qui déclare le permis de construire PC04411917D1016 invalide par péremption ». En effet, cette décision en date du 8 septembre 2021 déclarait le permis de construire caduc, considérant que les travaux n'avaient toujours pas commencé.

Le conseil confie la défense des intérêts de la commune de Paulx dans cette affaire à la SCP GASTON – DUBIN-SAUVETRE – de la ROCCA représentée par Maître Dubin.
(14 voix pour et 3 abstentions)

PROJET DE SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU BOURG DE PAULX

Phasage proposé :

1 - Rond-Point Mairie

Pourquoi : Marque le cœur de bourg et lance le projet d'aménagement

2- Carrefour rue des Babinières

Pourquoi : Le plus simple et le plus rapide à réaliser

3 - Rue Bellefontaine

Pourquoi : moins pressé

Peut être aménagé avec des équipements provisoires (chicanes).

4 - Entrée route de Touvois

Pourquoi : Attendre que le projet cœur de bourg soit établi. Aménagements provisoires sans doute possibles.

Compléments :

- Mise en place de bandes rugueuses aux entrées d'agglomération (A voir pour les 5 routes ?)

Pb : mini 100 m des premières habitations + 85 m pour les bandes

Après échanges avec le département :

- Route de la Garnache (attention habitations) pas possible
- Route de la Marne à étudier
- Rue bellefontaine à étudier

- Amélioration de l'éclairage et de la signalisation des passages piéton (Panneaux lumineux)

- En accord avec le département, mise en place route d'aménagement provisoire :

- Rue bellefontaine en lieu et place des futures écluses doubles
- Route de la Garnache écluse dans le bourg devant le salon de coiffure « Dany »
- Route de la Garnache écluse sur le pont (les travaux à venir vont permettre d'étudier ce que ça donne)
- Route de la Marne : écluse
- Route de Touvois au niveau du panneau d'entrée : écluse, éclairage

CDC Conseils évalue l'ensemble du projet à 1 262 129.90 € HT de travaux.

POINT SUR LE CENTRE-BOURG

Pharmacie :

De notre côté, le dossier est prêt pour la vente. Mme Lepigeon est en attente de la finalisation de son dossier auprès de l'ARS et de la constitution de sa nouvelle société. Le Maire a donné son accord pour une intervention à la demande de l'architecte pour différents sondages sur le bâtiment.

Presbytère :

Les devis concernant les études de diagnostics ont été validés.

- Levé topographique et géo-détection des réseaux (CDC Conseils) : 4 200 € HT
- Diagnostic amiante et plomb avant travaux (SOCOTEC) : 1 450 € HT
- Diagnostic parasitaire + option structurelle (ABARCO) : 4 395 € HT

Une consultation est en cours pour retenir le cabinet de maîtrise d'œuvre. Retour des offres le 2 juin pour une audition en mairie le 15/06.

Bâtiment commercial :

Un rendez-vous est programmé avec l'INRAP pour valider une date d'intervention sur le site pour les fouilles préventives.

Les commerçants postulant au projet doivent se prononcer définitivement rapidement. En cas de désistement, un appel à candidature sera lancé en collaboration avec la Chambre de commerce de Saint-Nazaire.

POINT SUR LA ZAC

Nous sommes dans l'attente d'une décision finale sur le choix du prestataire pour les fouilles archéologiques. Une modification des devis doit être réalisée dû à un changement de périmètre.

Ce dossier prend du retard suite à la finalisation de la vente des parcelles appartenant à la famille Préneau. En parallèle, l'action d'expropriation est en cours d'instruction.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Aménagement du cimetière
- Elections législatives les 12 et 19 juin 2022 : le planning des permanences sera envoyé par courriel
- SOLIHA : candidatures pour les logements
- AALVIE (Abattage des Animaux sur leur Lieu de Vie)
- Pacte financier de la communauté de communes Sud Retz Atlantique
- Syndicat d'Aménagement Hydraulique (SAH)
- Manifestation du 22 juillet 2022
- Prochain conseil : jeudi 23 juin 2022